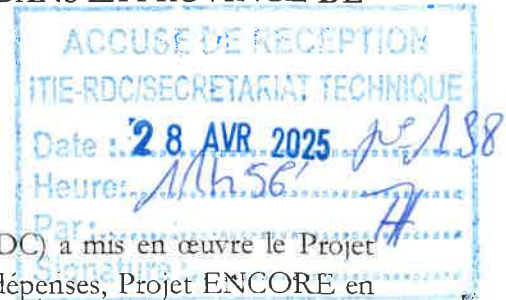


ATELIER DE LANCEMENT DE LA COLLECTE DES DONNEES DU RAPPORT
ITIE SUR L'ETUDE D'EVALUATION DU NIVEAU DES RECETTES
COLLECTEES PAR LE FOMIN PAR RAPPORT AUX RECETTES CALCULEES
PAR LES DIVISIONS DES MINES DE 2018 AU 31 MAR 2025

RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE A KOLWEZI DANS LA PROVINCE DE
LUALABA

DU 12 AU 20 AVRIL 2025



I. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a mis en œuvre le Projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses, Projet ENCORE en sigle, financé par l'IDA/Banque Mondiale, pour cinq ans, sous la tutelle du Ministère des Finances afin d'accroître les recettes et d'améliorer la gestion des dépenses au niveau central et des provinces sélectionnées, et à plus long terme, de renforcer la résilience et d'améliorer la fourniture de services publics, à l'appui de la stratégie de reconstruction du Gouvernement.

Pour la gestion de cet ambitieux projet qui met les réformes au cœur de la gestion des finances publiques en RDC, le Gouvernement a confié au Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques « **COREF** », dont la mission est d'impulser, de coordonner, d'animer et d'accompagner le processus de mise en œuvre de la stratégie des réformes des finances publiques tant au niveau du pouvoir central que provincial et local, sa gestion fiduciaire.

Pour sa mise en œuvre, le projet est structuré en trois composantes. La première composante vise à renforcer les capacités du gouvernement central à accroître et gérer ses recettes minières, à combler les lacunes juridiques et réglementaires des systèmes identifiés afin de permettre à ce que des ressources reviennent davantage aux ministères de ligne et aux provinces. A ce sujet, la structure organisationnelle de cette composante du projet met un accent particulier sur l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes fiscales, en l'occurrence, les revenus miniers.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une Norme mondiale qui vise à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières et pétrolières. Elle est développée et soutenue par un groupe multipartite composé des délégués du gouvernement, des entreprises extractives et des organisations de la société civile.

A travers la divulgation par l'ITIE et l'utilisation par le public (recherches et travaux scientifiques, débat public) des informations sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur des industries extractives, la Norme ITIE permet d'accroître la transparence dans le secteur des ressources naturelles et la redevabilité des parties impliquées dans la gouvernance dudit secteur. Elle permet aussi de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable.

A la suite de la promulgation du Code minier en 2018, le FOMIN a été institué à l'article 242, doté d'une quotité de 10% de la redevance minière aux côtés du pouvoir central avec 50% ainsi que les Provinces et ETD minières respectivement avec 25% et 15%.

L'acte réglementaire créant l'Etablissement FOMIN est intervenu en 2019 par Décret n°19/17 du 25 Novembre 2019 et ses animateurs nommés en décembre 2021 par ordonnance n°21/094 du

03 décembre 2021. C'est ainsi que la collecte des recettes du FOMIN par ces derniers n'a été effective qu'en début de l'année 2022.

Alors que le Trésor Public à travers la DGRAD, les Provinces à travers leurs Régies Provinciales des Recettes respectives et les ETD à travers les comptes dédiés ou les arrangements particuliers percevaient les quotités de la redevance minière leur revenant, le paiement de la quotité revenant au FOMIN était délesté par le assujettis faute des notes de perception établies par les autorités compétentes du FOMIN.

Qu'il était tout à fait un devoir pour l'ITIE d'inscrire dans son Plan de Travail étude thématique consécutive afin de répondre à la question pertinente, à savoir si le FOMIN a recouvré à ce jour la totalité des sommes lui revenant au titre de sa quotité de la redevance minière

Pour rencontrer les préoccupations des parties prenantes et se conformer à la Norme ITIE, le Comité Exécutif a recruté, avec l'appui du COREF, un Cabinet indépendant devant mener une étude d'évaluation du niveau des recettes réalisées par le FOMIN en comparaison avec celles constatées et liquidées par les Divisions des mines.

C'est ainsi que, préalablement à cette étude, en tant qu'Expert du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC avons effectué une mission sur terrain à KOLWEZI dans la Province de LAUALABA afin de participer à l'atelier de lancement et à la sensibilisation des parties prenantes ainsi qu'à la collecte des données auprès des parties déclarantes.

II. ASPECTS GENERAUX DE LA MISSION

1. Noms du missionnaire :

- **Christian AMANI**, Expert Technique à l'ITIE-RDC en charge de la collecte des données et questions juridiques ;

2. Référence de L'ordre de mission :

- N° 042/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

3. Lieu et dates d'exécution de la mission :

- Lieu : Ville de KOLWEZI dans la Province du LU'ALABA.
- Dates : du **12 au 20/04/2025**.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

Le séjour de la mission a été réparti comme suit :

- **Samedi 12/04/2025** : Départ de Kinshasa et arrivé à LUBUMBASHI
- **Dimanche 13/04/2025** : contacts pour location véhicule départ à KOLWEZI.
- **Lundi 14/04/2025** : Départ par véhicule et arrivée à KOLWEZI.
- **Mardi 15/04/2025** : Présentation des civilités aux autorités de la province et descente pour la sensibilisation dans différentes administrations dont la Division des mines du LU'ALBA, L'Antenne de FOMI, la DRNO.

- ***Mercredi 16/04/2025*** : Poursuite des contacts et sensibilisation des parties prenantes pour leur participation à l'atelier.
- ***Jeudi 17/04/2025*** : Tenue de la première journée de l'atelier sous la modération de l'Expert Responsable et le rapportage tenu par nous.
- ***Vendredi 18/04/2025*** : Tenue de la deuxième journée de l'atelier consacré essentiellement à la présentation de la Division des mines et l'échange des parties prenantes.
- ***Samedi 19/04/2025*** : Départ pour Lubumbashi.
- ***Dimanche 20/04/2025*** : Retour pour Kinshasa.

IV. CONCLUSION

La mission s'est globalement bien déroulée hormis la seule difficulté rencontrée.

En somme, les résultats attendus de la mission tels que repris dans les Termes de référence ont été atteints, les parties ayant été sensibilisées et la collecte des données ayant été lancée.

Le missionnaire

Christian AMANI

Expert Technique ITIE-RDC

ORDRE DE MISSION N° 042/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

Les personnes dont les noms et fonctions ci-après sont désignées pour effectuer une mission officielle dans la **Province de Lualaba**.

Il s'agit de :

Noms	Fonctions
M. Franck NZIRA IYA TEGERA	Expert Technique Responsable.
M. Raoul MUSAU MWANA	Expert Technique en Charge de la Collecte et Analyse des données et Questions Juridiques.
M. Christian AMANI KAJANGU	Expert Technique en Charge de la Collecte et Analyse des données.

Objet de la mission : Contacter et obtenir de la Division des Mines de Lualaba, les données sur la redevance minière constatée et liquidée de 2022 à Mars 2025 en vue d'élaborer un Rapport thématique ITIE sur l'évaluation du niveau de réalisation du FOMIN.

Durée de la mission : 09 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Lubumbashi – Kolwezi – Lubumbashi – Kinshasa

Moyen de transport : Avion et véhicule

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance aux porteurs du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



CONTROLE

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 615659

/3447/

VALEUR : \$ 10

DATE : 12/04/2025

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER :

SEXE : M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

PORT DE DÉPART :

Contrôleur **B**

Signature Compagnie & Cachet

NATIONAL



2304238427

12/04/2025 11:00:41

2/27

CHRISTIAN/AMANIKAJANGUMR

Siège/Seat

BU1611 12APR25

Seq : 157

22A

A/Y FIH-FBM



République Démocratique du Congo
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES



CONTROLE

I.D.E.F.
GO-PASS

N° 591905

/3447/24/N

VALEUR : \$ 10

DATE : 12/04/2025

VOL N° :

COMPAGNIE AÉRIENNE :

NOM DU PASSAGER :

SEXE : M ☐ F ☐ CHILD ☐ INF ☐ TYPE : Y ☐ C ☐

AÉROPORT DE DÉPART :

Contrôleur **B**



NATIONAL



TAXE AÉROPORTUAIRE
TICKET

AÉROPORT INTERNATIONAL DE NDOLI

1SE10154469
5 USD / LOCAUX
Del
VNR
MURANDI A PITSHOU
12/04/2025 à 09:26:47

PASSAGER



TSE

SITE : RAWBANK-Luano
Taxe statistique d'embarquement
local dans les avions - Vols Nat
ionaux
Tarif : Nationaux
Taux : 5.00 USD

Nom du passager: Amani
Sexe: Masculin
Compagnie nationale: CAA
Vol N° :
Date: 20-04-2025 07:47:17

TK1745135232670

Boarding PASS



2304238427

1/29

20/04/2025 05:49:41

CHRISTIAN/AMANIKAJANGUMR

Siège/Seat

BU1612 20APR25

Seq : 204

A/Y FBM-FIH

ZONE OB

20A

